



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 25 Octobre 2017
CR N° 10**

Présent (es) : Mesdames CORMERAIS Martine - MEKSZ Aniko - PUDELKO Françoise -
VANNEY Nolwenn
Monsieur GILBERT Cédric

Excusé(es) :

Invité(es) :

COURRIERS AUX CLUBS

INFOS CLUBS : Concerne uniquement les joueuses nées en 2001 – 2002.

Les joueuses nées en 2001-2002 pourront jouer dans la catégorie +16 ans au niveau départemental à condition d'avoir un certificat médical établi par un médecin assermenté « médecin du sport » précisant le nom, prénom, date de naissance et la mention « autorisation de jouer dans la catégorie supérieure et un accord écrit des parents.

INFOS CLUBS : les joueuses nées en 2003 et n'ayant pas d'équipe pour jouer dans leur catégorie sont autorisées à jouer dans la catégorie supérieure. (Merci d'envoyer les noms à la COC)

Ormesson : Votre joueuse née en 2004 pourra évoluer en championnat -18 ans féminins départemental à condition de respecter la procédure décrite précédemment pour une sur classement.

Villiers : Les Joueuses Chiarra FLAMAND et Cassandra BOURLITIO nées en 2006 sont autorisées à jouer en catégorie -15 ans féminins départementale.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

2ème DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Entente Plesséenne HB 2 / ES Sucy 2 du 18-19/11/2017 :

La rencontre aura lieu le samedi 18 novembre 2017 à 20h30. Merci à l'Entente Plesséenne HB de respecter les délais pour la saisie des conclusions.

Conclusions manquantes : Week-end du 2-3 décembre 2017

AS St Mandé HB 3 / US Fontenay HB
CA l'Hay les Roses HB 2 / US Alfortville HB

3ème DIVISION TERRITORIALE :

Rappel : Pour les Poules A et B, les rencontres devront être rattrapées avant la fin des matchs aller et les joueurs participant à ces rencontres devront être qualifiés à la date initiale de la rencontre. Merci aux clubs concernés de se contacter rapidement.

Cachan : La COC prend note de l'engagement de votre équipe 3 qui intègre la Poule A à la place de l'exempt 2.

Poule A

Suite à l'engagement de l'équipe de Cachan 3, le championnat a été actualisé. Merci de conclure rapidement pour les 1^{ères} rencontres.

Conclusions manquantes : Week-end du 2-3 décembre 2017

Joinville HB AS 2 / HBC Choisy le Roi 2

HBC Arcueil 2 / ASM du Perreux 2

CA Boissy 2 / CSA Kremlin Bicêtre 3

Poule B

Rencontre CO Chennevières / Réveil de Nogent 4 du 11-12/11/2017 :

La COC donne son accord pour l'inversion de cette rencontre suite à l'indisponibilité de la salle de Chennevières et à l'accord de club de Nogent pour recevoir. La rencontre aura lieu le dimanche 12 novembre 2017 à 10h45 au gymnase Gallieni à Nogent. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

Rencontre CHB Bry 2 / Marolles HB 3 du 21/10/2017 :

Bry : La COC n' a pas de FDME pour cette rencontre, vous serez amendé.

MOINS DE 15 ANS

Thiais : La COC prend note de l'engagement de votre 2^{ème} équipe, elle intégrera le championnat en poule basse à l'issue des délayages.

CHAMPIONNATS FEMININS

MOINS DE 18 ANS

EXCELLENCE

Ormesson : La COC prend note de l'engagement de votre équipe.

Les rencontres devront être rattrapées avant la fin des matchs aller et les joueuses participant à ces rencontres devront être qualifiées à la date initiale de la rencontre.

Suite à l'engagement de l'équipe d'Ormesson, le championnat est actualisé.

**La Présidente de la COC 94
Martine CORMERAIS**



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas pris part aux débats.**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.